

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

3B RELATIONS ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLES			
Ancien Code	TEHI2B08HIM	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIHH2080		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Patricia MOLET (patricia.molet@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à apporter à l'étudiant un complément social indispensable en vue de sa future insertion socio-professionnelle, accompagné d'un certain nombre d'outils.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 3.2 S'informer et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- 3.3 Développer une pensée critique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de (d') :

- Identifier et d'utiliser les principes de la communication
- Rédiger un curriculum vitae attractif et créatif et une lettre de motivation cohérente avec son profil et ses attentes professionnelles
- Définir, identifier, expliciter et illustrer les acteurs et principes des relations professionnelles au sein et autour d'une entreprise en Belgique
- Définir, identifier, expliciter et illustrer la notion de culture d'entreprise

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEHI2B08HIMA Relations et communication professionnelles 20 h / 2 C

Contenu

La communication appliquée à l'insertion socio-professionnelle

- Approche du processus de communication
- Connaissance de soi
- Modalités de réalisation d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation
- Modalités d'un entretien de recrutement

Le travail dans sa dimension sociale

- Relations professionnelles au sein et autour de l'entreprise, y compris la culture d'entreprise
- Approche du processus de communication dans sa dimension conflictuelle

Démarches d'apprentissage

Mises en situation, travail en équipe ou en individuel (lecture, exercices, réflexion...),

Importance de la prise de notes personnelles de l'étudiant

Dispositifs d'aide à la réussite

Evaluation formative

Sources et références

Les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED en regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Présentations PowerPoint

Documents supplémentaires en fonction de la matière vue au cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'AA se compose de 2 parties :

- 50 % - travail individuel écrit
- 50% - travail équipe écrit

Les modalités opérationnelles seront postées sur ConnectED au regard de l'UE/AA.

En Q3 : En cas d'échec de l'AA, si une des deux parties est réussie, la note réussie est conservée et le travail concerné ne doit pas être représenté. Des modalités spécifiques seront prévues pour le travail en équipe.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	100				
Période d'évaluation					Trv	100

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Exceptions :

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).